

## DECISION DE NOMINATION

Paris, le 24 août 2022

Désignation n° 2022-210

**Le Directeur Général,**

**Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L. 717-1 et D. 717-1 ;

**Vu** le décret en date du 14 février 2022 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur Général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, publié au Journal Officiel de la République Française du 16 février 2022 ;

**Vu** le décret n°2012-1223 du 2 novembre 2012 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;

**Décide :**

**Article unique** : A compter du 1<sup>er</sup> août 2022, Monsieur BEN OUEZDOU Fathi, professeur des universités classe exceptionnelle, est nommé Directeur du campus d'Aix de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (N° d'emploi : N° 0113). Il est placé sous l'autorité de la Direction.

**Le Directeur Général,**

Pour le Directeur Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
en charge des Ressources et du Pilotage

Bertrand ABRAHAM

**Laurent CHAMPANEY**